

Compte rendu réunion du 20 juin 2022 à la sous-Préfecture de Beaune

Jean-Raymond Charbuy et moi-même nous sommes rendus ce jour à Beaune à l'invitation de la sous-Préfète de Beaune dans le cadre d'une réunion de concertation au niveau des nuisances sonores occasionnées par les avions de voltige sur l'aéroport de Saulieu-Liernais.

Etaient présents : Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS (sous-préfète de Beaune), Mr Christian BURGUN (Adjoint au Directeur de la DGAC), les responsables de l'aéro-club (Mr Buisson et Mr ...), le responsable de la Gendarmerie de Saulieu, Mme Aude LEMORDANT (championne du monde de voltige et membre de l'aéroclub), Mr Quentin GUENOT (Maire de Liernais), Mr NEAULT (Maire de Saint Martin de la Mer) et nous même (vos « serviteurs »).

La discussion a démarré sur les questions de sécurité sur et aux abords de l'aérodrome. Mr Burgun nous a dit qu'une visite de contrôle avait été effectuée en 2021. Que certains points avaient été relevés et qu'une nouvelle visite serait effectuée en septembre 2022 pour vérifier que tout soit rentré dans l'ordre.

Ensuite, nous avons évoqué le problème de la Box de Voltige. Pour rappel la Box est un cube théorique de 1.000 mètres de côtés. Il n'est pas matérialisé au sol mais le pilote est, nous a-t-on expliqué, en contact radio permanent avec une personne au sol lui indiquant s'il sort de la box.

Le plafond haut est de 1.000 mètres et le plafond bas de 500mètres. C'est dire que les avions n'ont pas le droit de se trouver en dessous de cette limite. A notre avis c'est pourtant bien souvent le cas.

Nous avons demandé s'il serait possible de déplacer cette box, de manière à éviter de survoler des zones habitées, comme par exemple au-dessus des prairies de Liernais (ver la N6 et le TGV) ou des bois de Thoisy. Le responsable de la DGAC et Mme Lemordant nous ont dit que cela était envisageable et que cela s'était déjà fait dans certains cas.

Nous avons ensuite abordé le problème des nuisances sonores et du bruit occasionné par les avions de voltige. Nous avons évoqué les hélices à 4 pales sensées être plus silencieuses et l'équipement de silencieux sur les échappements (en grande partie financés par l'Etat et la Fédération de l'aviation civile). Les réponses des différents intervenants ont été beaucoup plus évasives arguant que l'influence sur le bruit était très limitée.

Le sujet suivant fut d'essayer de mieux encadrer les séances de voltige.

Légalement les avions ont le droit de voler 7 jours sur 7 de 9h à 19h toute l'année.

Nous avons demandé s'il serait envisageable d'éviter les mois de juillet et août et de limiter les séances de 15 minutes chaque jour. Par exemple maximum 6 séances par jour, 2 le matin et 4 l'après-midi. De ne pas voler entre 12 et 14h30 et d'arrêter les vols après 18h30. De ne pas voler le WE et les jours fériés.

Nous n'avons pas essuyé de refus immédiat mais nous avons décidé qu'il y aurait une meilleure concertation. De nouvelles discussions sont prévues prochainement avec Mme

Lemordant, les responsables de l'aéroclub et nous même afin d'essayer de trouver un compromis le plus favorable à toutes les parties concernées.

Les pilotes concernés sont essentiellement les pilotes professionnels se préparant aux différents championnats internationaux dont évidemment l'Equipe de France.

Mme Lemordant est un peu leur porte-Parole.

Enfin, nous avons demandé s'il était possible d'inverser l'axe de voltige de manière à ce qu'au décollage et atterrissage, les habitations de Saint Martin de la Mer soient moins survolées.

Il nous a été répondu que ce n'était pas possible parce qu'en parallèle de la piste se trouve un couloir aérien militaire (R45) dont tout survol est interdit.

Pour éviter tout problème supplémentaire, les responsables de l'aéroclub nous ont dit avoir refusé les formations de jeunes pilotes à la voltige comme cela avait été le cas en 2020, limitant de ce fait le nombre de vols.

D'après nos informations recueillies, il ne devrait plus y avoir de voltige cette année.

Il a été décidé la rédaction d'une Charte de l'Environnement, proposée par la DGAC et complétée par les différents intervenants, afin d'arriver rapidement à un compromis dans l'intérêt de tous.

Nous pensons que c'est une avancée importante dans notre lutte contre ces nuisances sonores difficilement supportables.

Je tiens à remercier Jean-Raymond et son épouse pour leurs efforts depuis de nombreuses années, qui n'ont jamais abandonné et dont le travail commence à porter ses fruits.

Il y a une prise de conscience claire de tous les intervenants concernant le besoin de protéger la santé des riverains proches et moins proches des nuisances sonores et d'assurer leur sécurité, de l'impact économique sur les gîtes et chambres d'hôte ainsi que de la valorisation de nos biens immobiliers.

Jean-Raymond (jeanraymond.charbuy@free.fr) et moi-même (vanriet5821@gmail.com) sommes à votre écoute afin de rassembler vos avis et tenter de les inclure dans cette Charte à venir.

Nous n'avons été que vos porte-paroles.

C'est le travail de tous dans l'intérêt de tous.

Pour la DCABVSL/ Denis VanRIET (VICE-PRÉSIDENT)